



## Préavis municipal n° 01 / 2025

Complexe de l'Espace Régional des Pléiades (ERP) : remplacement du fourneau, travaux de réparation du dallage et accès pour la chenillette, pour un montant total de CHF 130'000.-

### Rapport de la COFIN

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances dans le cadre du préavis 01 / 2025 s'est réunie le 30 juin 2025 de 19h30 à 21h30 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			19h30 à 21h30
Président	Volet Philippe	PLR	X
Vice-président	Singarella Giuseppe	PS	X
Rapporteur	Vienet Pascal	UCBSL	X
Membres	Gréverath Pascal	ELU	X
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	X
	Nanthen Bertrand	PLR	Excusé
	Perrelet Michèle	UCBSL	X
	Salanon Alain	LES VERTS	X
	Zimmermann Yann	PLR	Excusé

M. Alain Bovay, syndic, a participé à cette séance (hors délibérations et votes). Les membres de la COFIN le remercient pour sa collaboration et les explications fournies.

### Préambule

Le soussigné de droite a participé à la séance de la commission ad'hoc qui s'est tenue le mercredi 18 juin 2025 à la salle de Municipalité à Blonay. Le rapport de ladite commission reprenant le détail des participants à cette séance, ces éléments ne sont donc pas repris dans le présent rapport.

### Analyse

L'Espace Régional a vu le jour en 2017. On peut donc s'étonner du dépôt du présent préavis. Selon les comptes 2024, les loyers encaissés ont été de CHF 59'290.47 et les charges de CHF 27'021.65. Un montant de CHF 6'360.70 est facturé au titre d'honoraires de gérance. La gestion a été confiée à la Coopérative des Pléiades ; cette dernière a mandaté Cofideco SA pour la gérance. Dans son rapport du 11 juin 2025 annexé aux comptes communaux de 2024, la commission de gestion explique le fonctionnement de la Coopérative des Pléiades. Ce point n'est donc pas repris dans le présent rapport.



### Remplacement du fourneau (piano)

Le modèle (coût de CHF 37'000.-) choisi lors de la construction du bâtiment n'est pas du tout adapté à une cuisine professionnelle, mais à une cuisine privée. Il semblerait qu'à l'origine de la construction, il ne fallait pas que cela coûte trop cher, ce qui aurait justifié ce choix erroné. Il y a eu régulièrement des problèmes avec le bec qui fait l'amenée du gaz, sauf durant le dernier hiver.

Le modèle choisi pour le remplacement, à savoir un fourneau électrique à induction, coûte CHF 44'664,75 ; à cela, il y a lieu de rajouter des frais de modification de l'installation électrique et de carrelage pour arriver aux CHF 53'000.- du préavis. La pose dans le futur de panneaux solaires sur l'ERP permettrait ainsi de réduire passablement la facture d'électricité d'une part et d'autre part une forte réduction de la consommation de gaz. En cas d'acceptation du préavis, le fourneau actuel devrait être revendu ou être réutilisé dans un autre bâtiment communal.

### Travaux de réparation du dallage

Il y a de nombreuses dalles cassées. Le fournisseur des dalles aurait déclaré à l'époque que les dalles n'étaient pas adaptées à être posées à l'endroit choisi ; malgré cela, la pose a été effectuée en urgence pour l'inauguration du bâtiment.

### Accès chenillette

Des économies ont voulu être faites à l'époque. La commission considère que ces travaux ne sont pas urgents.

### Mode de financement

Les conclusions du préavis n'indiquent pas le mode de financement. Est-ce par la trésorerie courante ou par un emprunt ? La municipalité devra se prononcer à cet effet.

### Amendement

Les membres de la COFIN relèvent que le fourneau actuel fonctionne et n'est pas amorti comptablement. Ils s'opposent donc à son remplacement.

Vu le préavis futur concernant les travaux pour le remplacement de l'armoire électrique du télésiège des Motalles et en attente du concept général des Pléiades, les membres de la COFIN estiment qu'il n'y a pas urgence à effectuer les travaux d'accès pour la chenillette et s'y opposent.

Le préavis est donc amendé en accordant uniquement un montant de Fr. 50'000.- à la municipalité pour la réfection de l'accès au restaurant et au revêtement de la terrasse.



## Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions amendées de la Municipalité comme suit :

Le conseil communal de Blonay – Saint-Légier  
décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réparation du dallage;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 50'000.-

Blonay, le 30 juin 2025

Pour la Commission

Le Président

Philippe Volet

Le Rapporteur

Pascal Viénet